

Le mot du Maire

À l'aube de cette nouvelle année 2026, je souhaite, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, adresser à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite.

La tradition des vœux du Nouvel An est ancienne. Elle remonte à l'Antiquité romaine, lorsque l'on célébrait les *calendes de janvier* en échangeant des vœux de prospérité et de paix pour l'année à venir.

Depuis, ce rituel s'est transmis au fil des siècles comme un moment privilégié pour se rassembler, prendre du recul sur le chemin parcouru et regarder ensemble vers l'avenir avec confiance et espoir.

Pour 2026, je forme avant tout le vœu que cette année vous préserve la santé, si précieuse, et vous apporte des joies simples et durables au sein de vos familles, de vos amitiés et de vos projets personnels et professionnels. Que notre village demeure un lieu où il fait bon vivre, fondé sur la solidarité, l'entraide et le respect mutuel.

Je souhaite également exprimer un vœu collectif qui me tient particulièrement à cœur : que les incivilités, sous toutes leurs formes, reculent durablement dans notre commune. Dépôts sauvages de déchets, non-respect des règles de circulation, de stationnement et de vitesse, dégradations de biens publics ou privés, nuisances sonores, manque de respect dans les échanges du quotidien... Ces comportements nuisent à la qualité de vie de tous et vont à l'encontre des valeurs que nous partageons.

Le vivre-ensemble n'est pas une idée abstraite : il se construit chaque jour, par des gestes simples, par l'attention portée aux autres et par le respect de notre cadre de vie commun. Chacun, à son niveau, peut y contribuer.

En ce début d'année 2026, je vous adresse donc mes meilleurs vœux dans tous les domaines et vous remercie pour votre engagement, votre civisme et votre attachement à notre village. Continuons, ensemble, à le faire grandir dans un esprit de responsabilité et de convivialité.



Anne DEBRAS
Maire

Rendez vous samedi 10 janvier à 19h00 à la salle des fêtes
pour fêter cette nouvelle année.

2026



Inscription sur les listes électorales

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026
alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales,
vous devez vous inscrire au plus tard le **6 février 2026**

sur le site du service public : <https://www.service-public.gov.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Agenda



| | |
|-----------------------------|--|
| Samedi 10 janvier | Vœux du Maire à partir de 19h00 à la salle des fêtes. |
| Du 15 janvier au 14 février | Recensement de la population. |
| Samedi 08 mars | Course Paris-Nice. |
| Dimanche 15 et 22 mars | Élections municipales. |
| Samedi 28 mars | Soirée dansante (Longnes Festivités) à la salle des fêtes. |
| Mardi 31 mars | Course Paris-Camembert. |
| Vendredi 8 mai | Repas des aînés à la salle des fêtes. |
| Samedi 11 avril | Tour cycliste des Yvelines. |
| Dimanche 12 avril | Concert (Le Crescendo) à la salle des fêtes. |
| Dimanche 31 mai | Fête paroissiale. |

UNE FIN D'ANNÉE ANIMÉE...

Cérémonie du 11 novembre

À l'occasion de la commémoration du 11 novembre 2025, une cérémonie s'est déroulée à 11h00 autour du monument aux morts, place Fabian.

Près de 50 personnes étaient présentes pour honorer la mémoire des soldats morts pour la France.

Les enfants ont déposé chacun un bleuet autour du monument, symbole du souvenir et de la solidarité envers les anciens combattants, représentant également l'espoir et la paix.

Ce temps de recueillement, partagé par les élus et les habitants, a rappelé l'importance du devoir de mémoire et de sa transmission aux générations futures.

Le spectacle continue !



Dimanche 30 Novembre, la salle des fêtes a accueilli la troupe du « théâtre des tréteaux ». Après quelques sketches pour chauffer le public, les acteurs nous ont interprété la pièce de théâtre « Un cercueil pour deux » pour notre plus grand plaisir. Dans un décor aussi simple que chaleureux, les Longnais ont découvert une comédie où l'humour flirte joyeusement avec l'absurde. L'intrigue centrée sur une situation aussi inattendue qu'un cercueil partagé, a provoqué rires et sourires tout au long de la représentation. La

proximité entre la scène et les spectateurs a créé dans une ambiance conviviale, un vrai moment de partage. Une belle parenthèse théâtrale qui a animé notre village et laissé à chacun le souvenir d'un spectacle aussi original que réjouissant.



Repas alsacien et Loto de fin d'année

Réjouissances à Longnes ! Comme chaque année, ce sont des événements attendus car il y a beaucoup de joie, beaucoup de plaisir pour tous les participants au repas alsacien et au Loto organisés avec enthousiasme par Longnes Festivités dans la salle des fêtes de la Commune.



Les 2 événements ont rapidement été complets.



Lors du repas, les personnes ont retrouvé des connaissances, partagé des émotions et s'en sont retournées le cœur léger, ravies de cette journée.

Cette année, ce sont presque 300 personnes qui sont venues tenter leur chance au Loto. La tombola de cette soirée a été reversée au profit du Téléthon.

En 2026, c'est promis, nous nous retrouverons encore...



Le sapin communal s'illumine pour les fêtes !

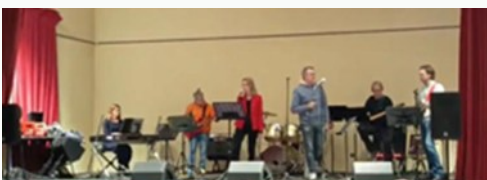
Vendredi 5 décembre, le parvis de la mairie s'est transformé en un lieu magique pour célébrer l'allumage du sapin communal. Malgré le froid hivernal, la chaleur et la joie étaient au rendez-vous grâce à la participation des écoles de la commune. Les élèves, accompagnés de leurs enseignants, ont enchanté l'assistance avec trois chants de Noël, créant une ambiance festive et conviviale. Le moment tant attendu de la soirée fut l'arrivée du père Noël, accueilli avec enthousiasme par les enfants. Ceux-ci ont pu immortaliser ce moment en prenant des photos avec lui, tout en se réchauffant avec un délicieux chocolat chaud et pour les adultes un vin chaud, offerts pour l'occasion.

Cet événement n'aurait pu avoir lieu sans l'engagement de nombreux partenaires. Un grand merci à l'association « Aux Arts, etc » pour la sonorisation, à Longnes Festivités pour le prêt du matériel, ainsi qu'aux agents communaux pour leur organisation technique irréprochable.

Merci à tous pour ce moment de partage et de magie, qui a marqué le début des fêtes de fin d'année dans notre commune !

Le concert d'hiver du Crescendo à la salle des fêtes

Dimanche 14 décembre, la salle des fêtes a accueilli le concert d'hiver de l'école de musique « Le Crescendo ». Dans une ambiance conviviale et familiale, sept ateliers se sont succédés sur scène pour présenter les titres travaillés depuis le début de l'année.



Les musiques actuelles étaient à l'honneur, avec également plusieurs prestations en solo ou en duo. Encadrés par les professeurs de l'école, les élèves, âgés de 6 à 66 ans, ont partagé leur passion avec enthousiasme. Pour certains, il s'agissait d'une première expérience sur scène, saluée par de nombreux applaudissements ; pour les plus aguerris, l'occasion de montrer leurs progrès devant le public.

Un beau moment de musique et de partage.

Les divagations de Nounours

Pendant presque 10 mois, Nounours s'est reposé bien au chaud, à l'abri.

Alors que dehors les températures se rafraîchissent, il sait qu'il va devoir bientôt ressortir, pour éclairer de ses belles lumières la place Fabian. Mais Nounours n'est pas d'humeur cette année.

Encore une fois, il regardera passer les personnes en se demandant : « Où vont-ils ? Que voient-ils d'autre ? » lui qui reste pendant plus d'un mois sans bouger avec son copain le renne.

Alors il monte un plan. A peine est-il installé sur la place, que, dans la semaine qui suit, en pleine nuit, il prend la poudre d'escampette, sans prévenir personne. À lui la liberté !

Mais où est-il allé ? Tout le monde s'inquiète : habitants, élus, agents... La fugue est signalée. Chacun y va de son hypothèse : voulait-il rejoindre le pôle Nord, retrouver le froid, les aurores boréales et le père Noël ? Ou au contraire aller bronzer au soleil ?

C'est finalement peu de temps avant Noël que l'escapade de Nounours a pris fin. Après de grandes négociations, l'affaire est conclue : il revient à Longnes pour réjouir les passants jusqu'en janvier, et ensuite, il pourra partir en voyage ! En attendant, il a repris sa place sagement sur la place sous surveillance et rêve à ses prochaines vacances ...



ÉCHOS DE NOS ÉCOLES...

Au revoir Madame la directrice !

Vendredi 28 novembre Madame Morel fêtait son départ à la retraite.

Après quarante années au service des enfants dont plus de vingt à Longnes, elle va pouvoir savourer un repos bien mérité.

Enseignante en classe de CM1 durant de longues années, elle avait pris la succession de Madame Bonsergent en tant que directrice et enseignante de CE2 depuis 2018. Également très impliquée dans la vie associative et municipale de la commune, elle était très appréciée de ses collègues et concitoyens.

Sa gentillesse, son dévouement et sa bienveillance ont été célébrés dans la salle des fêtes communale, entourée des nombreuses personnes importantes ayant jalonné sa carrière. Les élèves de l'école et leurs parents étaient aussi conviés à un goûter le soir après la classe.

Ce fut un moment très chaleureux où chacun a pu la remercier pour le travail fourni pendant toutes ces années.

Nous lui souhaitons le meilleur pour les années à venir qui seront bien remplies, nous en sommes convaincus.

Madame Laroche a pris le relais en tant que directrice des deux écoles, élémentaire et maternelle, nous lui souhaitons la même carrière!



PRÉVENTION DES RISQUES ET GESTION DE CRISE

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La commune a l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde dit aussi PCS.

Potentiellement confrontée à différents types de risques (risques météorologiques, risques industriels, incendies), elle doit se doter des moyens pour faire face à une crise.

Le PCS est l'outil de gestion de crise au niveau de la commune. Il est destiné à être mis en œuvre immédiatement en cas de sinistre et doit aider à faire face aux accidents d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur le territoire communal. La crise entraînant une perturbation du fonctionnement normal de la commune et de ses services, il est nécessaire de mettre en place une organisation spécifique.

Le PCS de Longnes est en cours de finalisation. Il définit les actions que doit mettre en œuvre l'équipe communale pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens : alerte, évacuation, assistance, relogement...

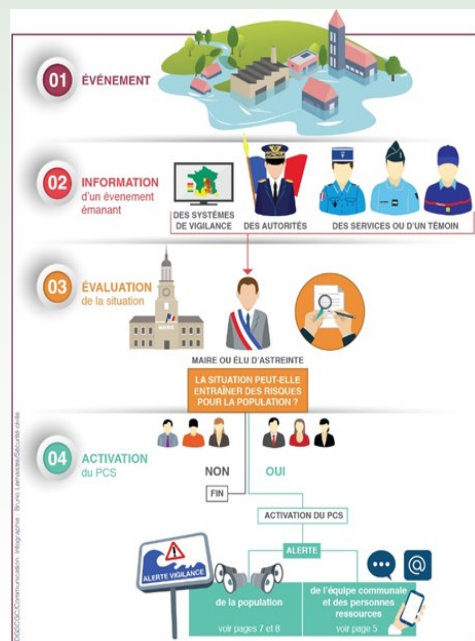
Nous joignons dans ces Brèves 2 formulaires à retourner en Mairie :

-> ces formulaires sont à compléter sur la base du VOLONTARIAT et ne sont pas obligatoires

-> les formulaires retournés en Mairie ne seront instruits que par les référents PCS.

- **Un formulaire d'inscription à l'annuaire opérationnel des personnes vulnérables** permettant d'identifier, au sein de tous les foyers longnais les personnes en situation de vulnérabilité ; et donc de faciliter le travail d'assistance des services municipaux ou de secours en cas de survenue d'une crise. L'inscription n'est pas obligatoire, et ne peut résulter que d'une démarche volontaire de votre part. **Elle permet de vous faire bénéficier d'un service personnalisé, ce qui n'exclut aucune personne de bénéficier des secours.** Un formulaire par personne concernée dans le foyer. **-> Formulaire supplémentaire sur demande en mairie / sur site: longnes.fr**

- **Un formulaire de recensement des moyens humains et/ou matériels** : personnes ressources ou détenant des matériels susceptibles de faciliter les opérations de secours en cas d'événements à risque. **Professions médicales en exercice ou à la retraite, pompiers volontaires, personnes parlant des langues étrangères, détenteurs de matériels spécifiques, (...)** : vous pouvez tous être le chaînon crucial, à votre niveau ; et participer à la sauvegarde de votre commune.

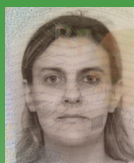


Recensement de la population

Du **15 janvier au 14 février 2026** aura lieu la campagne de recensement dans Longnes. Celui-ci est **obligatoire**. En fonction de votre secteur, vous serez recensés par l'un de nos trois agents recenseurs :



Martine
CUVILLIER



Mélanie
WATBLED

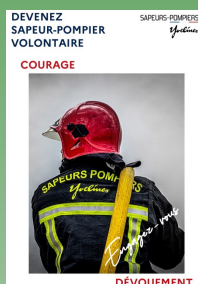


Alexandrine
BAUNOT



Merci de leur faire bon accueil . Si vous le souhaitez, elles vous expliqueront comment le remplir en ligne.

Devenez sapeur-pompier



La caserne de Bréval lance un appel à candidatures afin de renforcer ses effectifs avec des sapeurs-pompiers volontaires, motivés par l'envie de s'engager au service de la population.

Pour plus de renseignements, contactez le **06 18 27 99 28**

Service emploi CCPH

En complément des espaces France Services de la CCPH, le service emploi vous propose un appui complémentaire, pour les situations particulières. Il s'articule autour de plusieurs axes :

- Relais d'information et d'actions des intervenants locaux
- Soutien aux créateurs ou repreneurs d'entreprises
- Mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises
- Atelier informatique gratuit (Word, Excel, internet...)
- Interface avec les partenaires, accompagnement individuel
- Aide à la recherche de formation et de projet

SERVICE EMPLOI
Espace Prévôté
ZA de la Prévôté
6, rue de la Prévôté 78550 Houdan
T. 01 86 90 98 28
service-emploi@cc-payshoudanais.fr

HORAIRES
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Jeudi de : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h

Collecte des sapins

Un point de collecte des sapins est situé sur la place Fabian, au bout du parking de la rue de la Fortelle, face de l'église.

Vous pouvez y déposer vos sapins naturels uniquement (non floqués) jusqu'au **31 janvier 2026**.

Occupation du domaine public pour travaux d'un particulier



Toute occupation du domaine public (travaux, échafaudage sur le trottoir, etc...) nécessite une **autorisation** (permission de voirie) délivrée par la mairie, qui doit être demandée au moins **3 semaines à l'avance** sur un imprimé CERFA n° 14023*01. Sans autorisation, l'occupation est **irrégulière** et expose à des sanctions (évacuation, frais de remise en état, amende pouvant aller jusqu'à 1500€).

Les conditions de l'autorisation doivent être respecter : horaires, durée, etc...

L'occupant doit respecter **strictement** les prescriptions de l'autorisation : la durée d'occupation, la mise en sécurité, la surface autorisée, les horaires, etc...

Les lieux seront remis en état à la fin des travaux.

Lampadaire en panne

Si vous constatez un lampadaire hors service, merci de le signaler à la mairie (par mail à mairie@longnes.fr ou par téléphone au **01 30 42 50 68**) en indiquant l'adresse précise et le numéro figurant sur le lampadaire.

L'entreprise n'intervient que pour plusieurs lampadaires.

Merci de faire preuve de patience.



Collecte des déchets ménagers

Depuis le 1er janvier 2026, la CC Pays Houdanais exerce la responsabilité de la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire.

Pour les usagers de la collecte et des déchetteries du Pays Houdanais, **rien ne change**.

Pour toute question relative à la collecte, au tri, aux bacs, aux calendriers de ramassage ou à la gestion des déchets, vous pouvez contacter directement le service déchets du Pays Houdanais.

Par mail : dechets@cc-payshoudanais.fr

Par téléphone : 01 30 88 76 63

Les habitants peuvent également accéder en ligne à leur espace usager, pour suivre leurs demandes et gérer leurs services .

